

LE MESSERO LIEN



- Bulletin municipal de Messery -



N°2

PRINTEMPS 2025

**PRÉSENTATION
DU BUDGET**

La mairie vous informe | p. 6

**FAIRE BONNE
IMPRESSION**

Dossier | p.10

**LA FUTURE SALLE
DES SEMISS**

Aménagement | p.12



6
LA MAIRIE VOUS INFORME
**PRÉSENTATION DU BUDGET
PRÉVISIONNEL**

10
DOSSIER
FAIRE BONNE IMPRESSION



12
AMENAGEMENT - URBANISME
LA FUTURE SALLE DES SEMISS



3
EDITO

4
RETOUR EN IMAGES

5
LA MAIRIE VOUS INFORME

8
AFFAIRES SCOLAIRES

10
DOSSIER

12
AMÉNAGEMENT - URBANISME

14
ENVIRONNEMENT

16
VIVRE ENSEMBLE

17
BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE

18
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

19
L'AGGLO VOUS INFORME

20
AGENDA

Mentions Légales

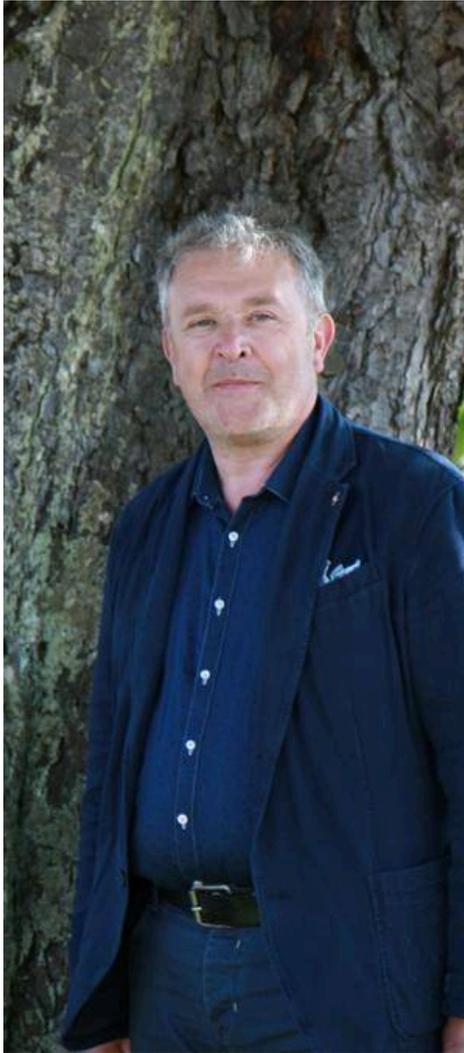
Parution : Avril 2025
Dépôt légal : À parution
Editeur : Mairie de Messery
Imprimeur : Imprimerie UBERTI JOURDAN - 144 Avenue du Mont Blanc, 74130 BONNEVILLE
Directeur de publication : Serge BEL, maire
Responsable rédaction : Nathalie VUARNET, 1ère adjointe
Création : Service communication et Nathalie Vuarnet

Rédacteurs : AFR de Douvaine, Serge BEL, Priscilla DURAN-MULAS, École de Messery, Farandole, FC Léman, Emilie GRAND, Messery Rencontre, Léa OSSEDAT, Sébastien SALVAGNI, Thomas SEVESTRE, TAM, Gérard TEDESCHI, Grégoire THIEFFRY, Thonon Agglo, Nathalie VUARNET

Crédits photos : AFR de Douvaine, École de Messery, Farandole, Hélène FRITZ, Gilles PERRET, Thonon Agglo, Nathalie VUARNET

Les publications transmises par les associations sont sous leur seule responsabilité et n'engagent pas celle de la commune.

Mesdames et Messieurs, chers habitants,



Le mois de mars sera comme tous les ans celui du budget. Il sera aussi l'occasion pour le conseil municipal de donner son avis sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme élaboré par Thonon-Agglomération. Et je pense qu'il y a beaucoup à dire... A croire que plus on s'éloigne du terrain, plus on fait appel à des experts en urbanisme et développement des territoires, moins on comprend la population et ses attentes. On produit des documents compliqués, « hors-sol », loin de la vraie vie.

La population aura l'occasion de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui va s'ouvrir dans les semaines à venir.

J'aimerais aborder un autre sujet qui me tient particulièrement à cœur : l'accueil des enfants à la cantine et à la garderie. Le sujet est d'actualité, presque brûlant ! La raison ? Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs parents se sont plaints qu'à la cantine, ce n'était plus tout à fait ça, que le comportement de certains personnels n'était pas exemplaire...

Alors nous avons essayé de savoir, de comprendre. Y'a-t-il eut des dérives, des manques de respect envers des enfants, des comportements peu adaptés ? Si cela avait été le cas, nous aurions immédiatement réagi, de la façon la plus vigoureuse qui soit. Le travail auprès des enfants suppose en effet un comportement irréprochable, en dépit des difficultés qu'il comporte.

Mais nous sommes très loin de tout ça ! L'équipe en place fournit un service de grande qualité, notamment dans son rapport aux enfants. Il y a énormément de respect, de considération et de prise en compte de chacun des enfants. Je suis d'ailleurs persuadé que la grande majorité des élèves fréquentant la cantine ou la garderie le perçoit ainsi.

“ **L'équipe du
périscolaire a toute
notre confiance
et notre
reconnaissance.** ”

A plusieurs reprises, les élus de Nernier et de Messery qui s'occupent de l'école ont réaffirmé leur soutien et leur solidarité envers les agents du périscolaire. Je l'ai fait et je le répète ici. L'équipe du périscolaire a toute notre confiance et notre reconnaissance. Nous savons à quel point son travail est difficile, de plus en plus difficile même. Merci à elle.

Un mot pour finir sur le nouveau bulletin municipal. Nous avons tâché de le rendre plus attractif, plus vivant. Le travail, de A à Z, est réalisé en interne (sauf le travail d'impression bien sûr). Il coûte donc bien moins cher que le précédent et c'est une très bonne chose. Un grand merci donc et mes chaleureuses félicitations à Léa et Nathalie, les deux « mamans » de ce nouveau bébé.

Serge BEL
Maire de Messery



La mairie vous accueille

Mairie de Messery
Place de la mairie - 74140 MESSERY
04.50.94.71.57 - accueil.mairie@messery.fr

Lundi : 8h30 - 12h et 14h - 18h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h

 www.messery.fr
 [mairie de messery](https://www.facebook.com/mairie.de.messery)



Buffet végétal pour découvrir des saveurs nouvelles surprenantes !



Gilles Perret répond aux questions du public au sujet de son film "la ferme des Bertrand"



Le 22 mars, Messery était paré de vert, de rouge et même d'or pour célébrer l'arrivée du printemps !

7 films au total ont été projetés dans la salle des fêtes dont 3 aux écoliers. La présence des réalisateurs, dont Gilles Perret, césarisé en février dernier, et d'intervenants de qualité a stimulé les échanges et le débat avec le public.

Un buffet végétal a réuni les spectateurs avant et après les derniers films. Découvertes étonnantes et agréables pour les yeux et les papilles, qui ont conquis les testeurs, même les plus méfiants !

Les stands du marché éphémère proposaient en parallèle des solutions et actions locales, comme la réparation d'objets, le compostage, la seconde main, l'alimentation locale, végétale, la permaculture, le photovoltaïque, des lectures et jeux...

Cette année, le carnaval, organisé ailleurs, a quelque peu éclipsé la participation des enfants et de leurs parents à cet événement. Comme souvent, le manque de collaboration entre partenaires est à l'origine de problèmes d'agendas.

Tachons de faire autrement la prochaine fois ...



LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Recensement des propriétaires d'oiseaux

Le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux détenus en permanence à l'intérieur des locaux, est obligatoire depuis la parution de l'arrêté ministériel du 24 février 2006 en vue de la prévention de la lutte contre l'influenza aviaire.

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune.

Tous les détenteurs « non commerciaux » de volailles ou d'autres oiseaux élevés en plein air sont concernés dès le premier oiseau détenu.



Ces personnes doivent remplir un formulaire (**cerfa 15472*03**) disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture ou en mairie et le déposer à la mairie de leur commune.

VIDEZ VOS PLACARDS !



Place au ménage d'automne !
La commune organise un vide-greniers le jour de la fête du patrimoine :
Samedi 20 septembre

Vous souhaitez faire de la place, vider vos placards en donnant une seconde chance à tous ces objets ? Prenez un emplacement et inscrivez-vous au service info-animations ou par mail info-animations@messery.fr

AGENCE IMMOBILIÈRE

Une nouvelle arrivée

La commune souhaite la bienvenue à la nouvelle agence immobilière VUE LAC ET MONTAGNE, située 16 rue du bourg.



LOGEMENT DE TOURISME

Déclarez-le

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé au minimum 8 mois par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du **formulaire cerfa n°14004**. La déclaration doit être envoyée par tout moyen permettant de recevoir un accusé de réception.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location ou encore le classement) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.



BADGE PLAGE

Cette année, dans le cadre de tests de vérifications internes, les badges d'accès à la plage seront automatiquement mis à jour sans nécessiter de passage en mairie. Les créations/remplacements de badges se font toujours en mairie.

ETAT-CIVIL

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en application. Ce règlement prévoit, entre autres, que les données personnelles ne peuvent plus être rendues publiques sans un consentement écrit de la personne concernée. Cette réglementation s'applique également aux publications de l'état-civil dans les bulletins municipaux. Dès lors, les publications de naissances, mariages et décès sont soumises à autorisation écrite et signée de la part des personnes concernées ou, dans le cas d'un décès, de la part d'un proche.

Désormais, si vous souhaitez que votre événement de vie soit publié dans notre journal municipal, nous vous invitons à renseigner un bulletin disponible en mairie.

INFOS

- CCAS : les personnes atteignant l'âge de 70 ans en 2025 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...).
- Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, vous renseigner à l'accueil de la Mairie au 04.50.94.71.57 ou consulter le site internet.
- Pour obtenir la liste des jeunes personnes faisant du baby-sitting vous renseigner à l'accueil de la mairie au 04.50.94.71.57 ou consulter le site internet.

Expression groupe minoritaire :
Pas d'article transmis

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget d'une commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées toutes les recettes et toutes les dépenses de la commune pour une année civile (1er Janvier-31 Décembre)

Il est un acte à la fois juridique et politique.

- **Juridique**, car il est l'acte par lequel le conseil municipal autorise le maire à engager toute dépense. C'est l'outil fondamental de la gestion d'une commune : aucune dépense ne peut être faite si elle n'est pas inscrite dans le budget.
- **Politique**, car le budget indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale, proposées par le maire et son équipe.

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement pour 100€

Dépenses :

Charges de personnel : 30€

Charges générales (énergies, entretiens, petits matériels, matériaux...) : 25€

École et périscolaire : 19€

Autofinancement des investissements : 13€

Divers : 11€

Remboursement des intérêts de la dette : 3€

Recettes :

Impôts et taxes : 67€

Fonds frontaliers : 22€

Dotations et participations : 3,80€

Vente de produits et locations (cantine, bibliothèque, etc...) : 2,75€

Droit de mutation : 2,50€

Divers : 2€





Répartition des dépenses et recettes d'investissement pour 100€

Dépenses :

Recettes :

Salle des Semiss : 65 €

Autofinancement : 78 €

Divers : 11€

Voirie : 8,70€

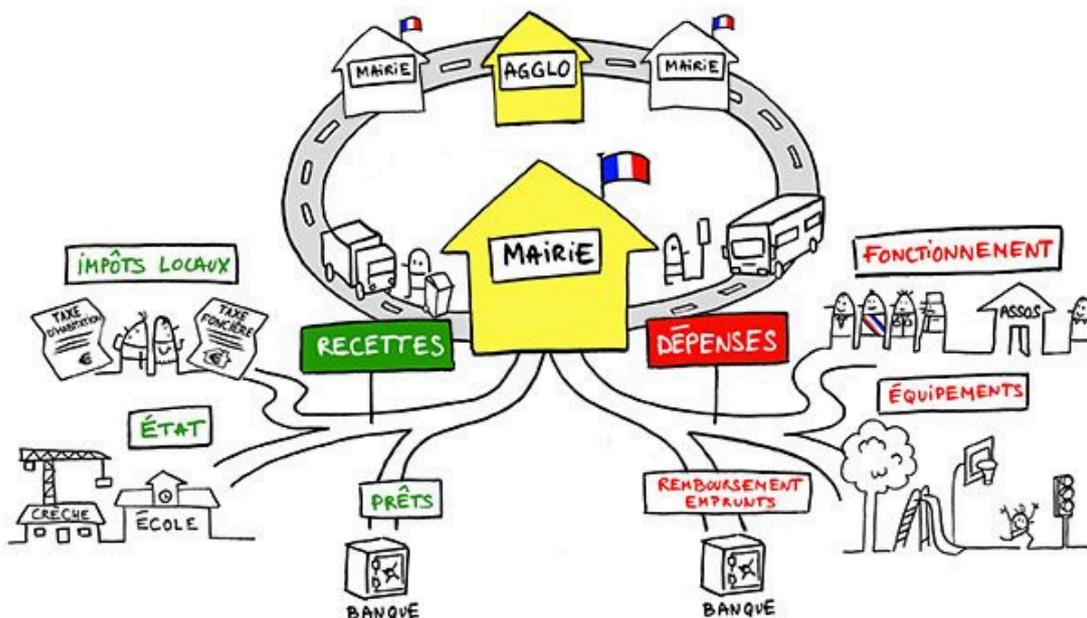
Travaux sur bâtiments publics : 8€

Subventions reçues : 17,65 €

Remboursement de la dette en capital : 7,50€

Taxe d'aménagement : 4,30€

Emprunt : 0 €

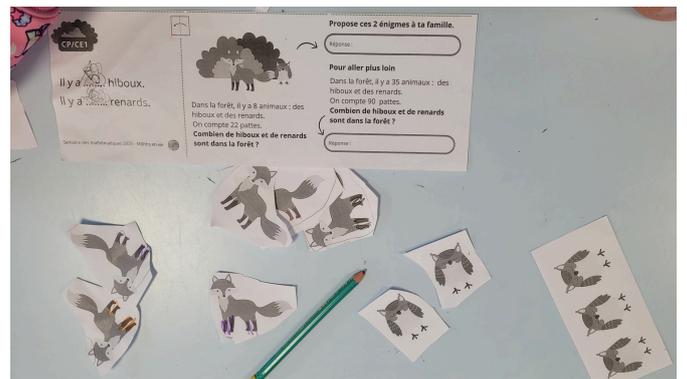


MARS : LE MOIS DES MATHS

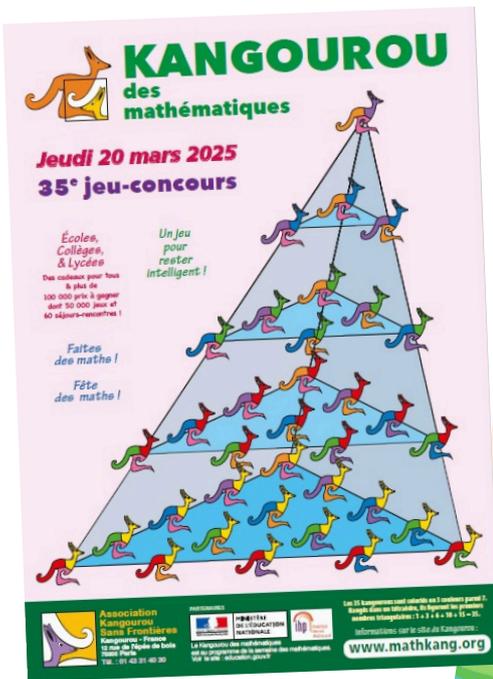
Koala et kangourou au programme



Ce mois de mars a d'abord commencé par la semaine des mathématiques « Hors les murs ». Les enfants ont dû résoudre différents problèmes et énigmes : numération, calcul, recherche... autour de différents thèmes (l'espace, la mer, la ville et la forêt). L'objectif est de faire des mathématiques autrement et de changer l'image de cette discipline auprès des élèves.

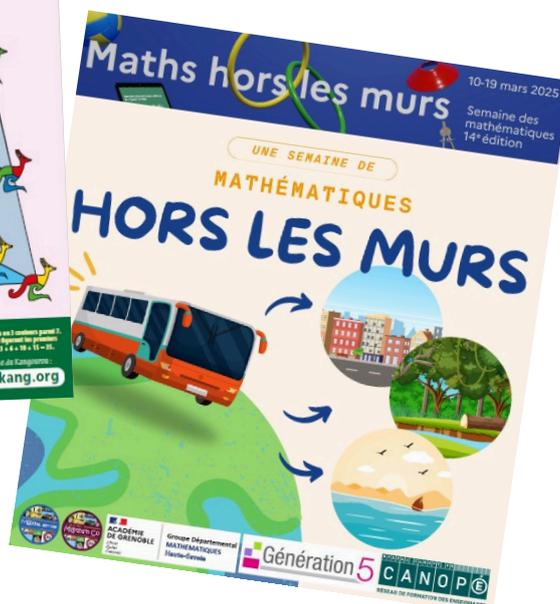


Ensuite, les élèves du CP au CM2 ont participé à « La course aux nombres ». Cette épreuve nationale demandait aux enfants de réactiver leurs connaissances en numération, calcul, résolution de problème et géométrie en un temps donné de dix minutes.



Enfin, l'école s'est inscrite à nouveau au « Koala » (CP-CE1) et au « Kangourou des maths » (CE2-CM1-CM2). Le jeu-concours consiste en un questionnaire à choix multiples de difficulté croissante de problèmes logico-mathématiques. Un classement national est ensuite établi par les organisateurs et des petits cadeaux sont envoyés aux enfants.

Bravo à tous les élèves de l'école pour leur participation !



L'AFR : PÉRISCOLAIRE, MERCREDIS ET VACANCES

Un espace pour se découvrir et découvrir les autres



L'Association des Familles Rurales est une association à but non lucratif, qui gère l'accueil de loisirs et périscolaire située à Douvaine. Le centre est animé au quotidien par une équipe professionnelle d'une quinzaine d'employés permanents, qualifiés et engagés dans l'animation pour que vos enfants s'amuse et s'épanouissent.

Au cours de l'année 2024, un partenariat a été mis en place entre la commune de Messery et l'AFR de Douvaine permettant aux Messerolins de ne pas payer le supplément « hors commune ».

Accueil périscolaire

Sur les temps du périscolaire, l'AFR a une capacité totale de 152 places. Durant l'année scolaire, elle accueille les enfants des écoles maternelles et primaires publiques de Douvaine.

Mercredis et accueil de loisirs

Près de 100 enfants sont accueillis chaque jour. Les familles peuvent inscrire leurs enfants pour la matinée, l'après-midi ou à la journée complète.

Les horaires d'accueil sont entre 8h et 18h. Chaque enfant peut participer chaque jour à 2 activités au choix. Des sorties, des journées à thèmes, des semaines thématiques et des stages sont également proposés durant les vacances (sortie en poney, randonnée, ski, vélo, etc.). L'équipe propose très régulièrement des journées à thèmes communs pour tous les groupes (Noël, Olympiades, escape-game, tournois, etc.).

Modalités d'inscriptions

Une fois le dossier créé, les inscriptions se font via le portail famille depuis le site internet :

- Mercredis : Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants de manière occasionnelle (via le portail famille, selon les places restantes) ou d'inscrire votre enfant sur l'année scolaire en contrat annuel.
- Vacances scolaires: Les inscriptions ouvrent 4 semaines avant le début de la période. Pour effectuer toute inscription, il est impératif que le dossier de l'enfant soit à jour.

Suivez notre actualité sur nos sites internet , et pensez à inscrire vos enfants suffisamment tôt pour les vacances, car les places sont toujours limitées...

L'équipe de l'AFR

AFR DOUVAINE (Association Familles Rurales)



Chemin du Maisse (à côté de l'école élémentaire)



04.50.94.17.03



accueil.afr@gmail.com et inscriptions.afr@gmail.com

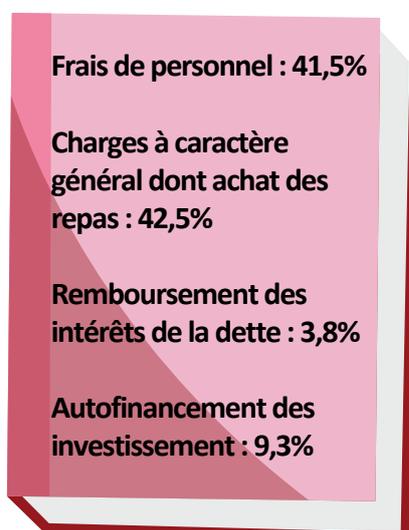


**Portail familles : <https://afr-douvaine.portail-defi.net/>
Blog : <https://www.facebook.com/afr.douvaine>
Programmes et tarifs : www.afr-douvaine.com**

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL SIVU 2025



Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Isolation thermique : 35%

Agrandissement cantine : 18%

Remboursement du capital des emprunts : 22,5%

Divers 24,5%

Dépenses d'investissement

FAIRE BONNE IMPRESSION

Suivez le guide !

La petite équipe communication de la Mairie est allée à Bonneville à la rencontre des imprimeurs du nouveau bulletin municipal, **le Messero'lien** ! L'occasion de découvrir une petite entreprise familiale, une équipe, des machines ultra perfectionnées, un savoir faire, le tout agrémenté d'un accueil chaleureux et bienveillant.

Le choix de faire travailler des acteurs locaux, qui impriment sur site, sans passer par des intermédiaires à l'étranger, contribue à :

- soutenir l'emploi sur notre territoire,
- réduire l'empreinte environnementale liée au transport,
- réinvestir une part de l'activité dans la communauté locale (taxes)

Une imprimerie familiale



Soutenir l'économie locale ne se limite pas à un acte d'achat, mais constitue un choix conscient qui impacte positivement notre environnement social, économique et culturel.

L'imprimerie Uberti-Jourdan est née en 1970 de l'idée de deux copains : Camille Uberti et Henri Jourdan. Après quelques expériences professionnelles communes, ils fondent leur entreprise à Bonneville. De génération en génération ce sont désormais les petits-enfants de Camille qui sont à la tête de la société d'une quinzaine de personnes.

Entreprise familiale, l'imprimerie a su s'adapter aux nouvelles technologies et répondre aux attentes environnementales. L'imprimerie Uberti-Jourdan est la première entreprise de Haute-Savoie à avoir obtenu la certification FSC®.

Elle assure tous travaux d'impression offset et numérique pour les collectivités, entreprises, professionnels de la communication et particuliers.





Résumé des étapes de fabrication :

Après avoir récolté les articles et photos auprès des associations, des agents municipaux et des élus, le Messero'lien est rédigé et mis en page par la Mairie, puis envoyé sous forme de fichier numérique à l'imprimerie.

Il est ensuite traité avec le procédé "Offset" (qui vient du mot anglais "set off": décalquer). L'impression offset, créée dans les années 1900, reste le procédé d'impression professionnel le plus utilisé encore aujourd'hui.

L'encre n'est pas directement transférée sur le papier, mais via un procédé utilisant des plaques gravées imprégnées d'encres.

Pour imprimer toutes les couleurs, il faut disposer d'autant de plaques que de couleurs, à savoir les 3 couleurs primaires plus le noir : CMJN (Cyan, Magenta, Jaune et Noir).

Les plaques aluminium sont envoyées au recyclage après utilisation.

L'encre est étalée sur ces plaques qui ont des zones sèches et des zones humidifiées.

Sur la surface humide, l'encre va être repoussée. Sur la zone sèche, l'encre va s'imprégner.

Après séchage, les feuilles sont coupées au bon format via un massicot, puis, une dernière machine va superposer dans l'ordre les 10 pages, les plier et les agraffer pour obtenir le journal.



messero Lien

FUTURE SALLE DES SEMISS

Démarrage du chantier : 1ères étapes en résumé

L'excavation et les tranchées de raccordement aux réseaux locaux (eau, électricité, etc.) ont été effectuées par l'entreprise Groppi, générant quelques surprises lors des fouilles, notamment de multiples réseaux anciens non fonctionnels.



Préparation de la surface pour drainer, aplanir et consolider le sol avant les travaux de gros-oeuvre



Des fondations profondes et "hors gel" sont réalisées par l'entreprise de maçonnerie. Dans ces tranchées, une semelle en béton armé en acier est coulée : elle permet de répartir la charge du bâtiment sur la surface de sol.



Etapes suivantes :

- Le remblayage de la zone excavée des fondations pour assurer le soutien et la stabilité.
- La pose d'un isolant sous dallage et le coulage de la chape.
- Le montage des murs préfabriqués en béton de bois.

NATURE AU JARDIN

Le mieux à faire, c'est de ne rien faire !



L'hiver est fini, la dormance de la végétation aussi. Arbres et arbustes connaissent le phénomène de montée de sève qui permet la croissance et le début du cycle de reproduction végétatif. Les oiseaux repèrent des enfourchures de branches, des feuillages denses et des cavités propices à la construction de nids discrets, où ils élèveront leurs oisillons jusqu'à la fin de l'été.

La belle saison n'est donc pas appropriée pour élaguer les arbres, ni tailler les arbustes et les haies, actions à effectuer l'hiver. Le risque de déranger la petite faune sauvage y est très important et ces interventions tardives ne respectent pas le cycle naturel des végétaux.

“ **En 40 ans, les oiseaux des champs ont décliné de 60 % en France, et les hérissons sont passés en espèce menacée.** ”

Il n'est pas non plus conseillé de tondre les pelouses à ras. Les îlots d'herbes hautes et les fleurs sauvages contribuent à maintenir le sol en bonne santé et préservent l'humidité. Dès le mois de mars, de nombreux insectes pollinisateurs commencent à butiner les fleurs. Les abeilles se gorgent de protéines, notamment avec le pissenlit, source précieuse d'énergie, et première fleur en abondance au printemps !

DÉCLARATION PRÉALABLE

- SIMONEAU Frédéric, 42 chemin de la Mollo : Piscine
- DURMAT Marie - EDF Solutions solaires, 11 chemin de la Cure : 10 modules solaires sur toiture
- CLERES Sabine, 10 Chemin du Bugnon : Installation de 10 panneaux solaires noirs en surimposition du toit
- MARTIN Philippe, 40 route de Frize : Carport pour deux véhicules
- MALOCHET Pierre, 25 chemin d'Avau : Installation de 11 panneaux photovoltaïques de couleur noire
- BLOT VIROT Annie et Patrick, 22 rue des Moley : Piscine
- BASELGIA Jacques Laurent, 88d route de Parteyi : Installation de 9 panneaux photovoltaïques de couleur noire ajoutée à la toiture
- CLUZAN Bruno, 2 route de Fecler : Remplacement des menuiseries et des volets - terrasse - suppression cheminée et WC extérieurs
- HUND Jérôme , 51 B Rue du Veret : Clôture
- BERNHEIM Patric, 43 chemin de Sergyieu : Extension avec toit terrasse

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. CIOLTE IOAN VASILE, 15 rue du Bourg : Transformation d'un garage en habitation - Accord avec prescriptions

Seuls les oiseaux sont concernés ?

Les haies servent aussi de sites de reproduction pour les mammifères notamment le hérisson qui met souvent bas dans les branchages au pied de ces haies. Donc si vous décidez de tondre, pensez à laisser notamment des bandes enherbées le long des haies pour ne pas blesser la faune qui s'y réfugie.

Par ailleurs, afin que la petite faune ait le temps de fuir et se mettre à l'abri, parcourez d'abord votre parcelle à pied et commencez par tondre au milieu du jardin. Epargnez également quelques zones afin de laisser un refuge de tranquillité aux amphibiens, insectes ou encore petits mammifères.

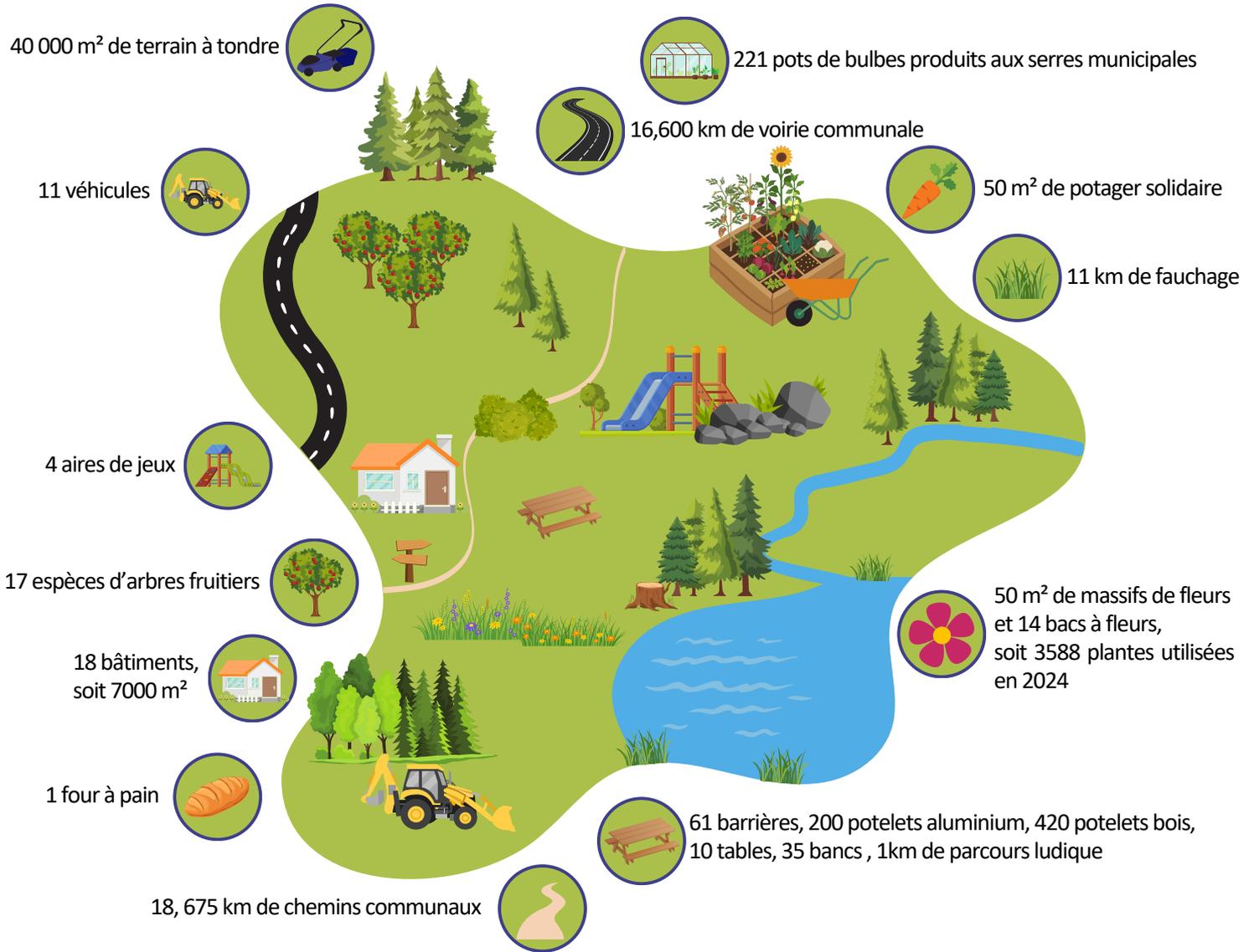
C'est l'occasion, en accord avec les voisins, de créer des passages (15x15cm) entre les jardins pour laisser la faune au sol circuler.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos espaces verts en chiffres

Les 5 agents des services techniques et des agents espaces verts entretiennent au quotidien :



La serre créée aux services techniques en 2022, de plus de 20m², et sa jauge en sable de 50m³, servent à semer, récupérer ou conserver des arbres, arbustes et plantes vivaces d'une année sur l'autre afin de les réutiliser dans les massifs ou dans de nouvelles créations paysagères. Les 221 pots de bulbes produits en serres et réutilisés chaque année dans les massifs permettent une économie de 450€/an.



62 000 L

En 2024, 62 000 L d'eau de pluie ont été utilisés pour l'arrosage grâce aux 2 cuves de récupération enterrées sous l'Espace Littorelle et sous les courts de tennis.

COMPOSTER C'EST PAS COMPLIQUÉ !

La nouvelle saison des mini-sessions compostage commence

Quelques semaines avant le retour des beaux jours, c'est le moment de prendre les bonnes habitudes dans votre jardin ! Envie de vous (re)mettre au compostage ? Thonon Agglomération vous accompagne grâce à des "mini-sessions" gratuites et ouvertes à tous. Animées par des professionnels, elles vous permettront en une vingtaine de minutes seulement de vous initier ou de vous perfectionner dans la pratique du compostage et d'adopter les bons gestes. Et si vous n'en avez pas, vous pourrez également repartir avec un composteur gratuit.



QUE PEUT-ON COMPOSTER ?



DÉCHETS À METTRE DANS LE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE CUISINE

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Restes de repas, croûtes de fromage
- ✓ Marc de café, filtres, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'oeufs écrasées
- ✓ Aliments abîmés, pain rassis



DÉCHETS DU JARDIN

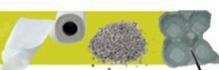
(si non traités)

- ✓ Feuilles mortes et écorces d'arbres
- ✓ Tonte de gazon (en quantité limitée)
- ✓ Branchages de petite taille
- ✓ Pailles et foin
- ✓ Mauvaises herbes (si non montées en graine)
- ✓ Fleurs et plantes fanées



DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- ✓ Serviettes et mouchoirs en papier, essuie tout
- ✓ Carton non imprimé déchiré (boîte d'oeufs, carton pizza...)
- ✓ Cendres de bois refroidies en petite quantité



DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE CUISINE

- ✗ Restes de viande ou de poisson (pour éviter rongeurs et nuisibles)
- ✗ Huiles de friture ou de vidange
- ✗ Coquilles de fruits de mer
- ✗ Noyaux, coques de noix et de noisettes



DÉCHETS DU JARDIN

- ✗ Grosses tailles ou branches entières
- ✗ Mauvaises herbes grainées
- ✗ Gravier, sable, cailloux
- ✗ Déchets de jardin traités chimiquement
- ✗ Végétaux à décomposition difficile (thuyas, résineux...) non broyés



DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- ✗ Excréments d'animaux (litières)
- ✗ Cartons et papiers imprimés
- ✗ Cendres de charbons, barbecue
- ✗ Mégots et ordures ménagères en général



Où ?

Au service Eau de Thonon Agglomération au 141, rue des Entreprises à Perrignier

A quelles dates, et comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur thononaggllo.fr ou scannez ce QR code :



Covoiturage du quotidien



Choisissez partagez, économisez



CONDUCTEURS, ROULEZ MALIN !

200 000 voyages covoiturés en 2024 dans le Genevois français !

Grâce à la collaboration entre le Pôle métropolitain du Genevois français, ATMB et BlaBlaCar Daily, le covoiturage ne cesse de grandir : +30% par rapport à 2023 !

Conducteurs : roulez malin et gagnez jusqu'à 50€ par mois !
Passagers : vos trajets sont 100% gratuits !

Le covoiturage, c'est plus de rencontres, moins de frais et surtout la liberté de choisir ses trajets ! Téléchargez l'application, covoiturez faites partie d'une communauté engagée pour une mobilité plus durable !

VIVRE ENSEMBLE, TOUT UN ART...

Déjections canines, bruits de voisinage, incivilités...

L'été approche, et pour que chacun puisse profiter d'un cadre de vie où la tranquillité est respectée, la commune vous rappelle quelques règles de respect.

Bruits de voisinage :

Il est interdit d'utiliser des engins équipés d'un moteur bruyant tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, engins de chantier à proximité des habitations pendant les jours ouvrables avant 8h et après 19h et les dimanches et jours fériés avant 10h et après 12h (Arrêté municipal n°29/2017)

Les entreprises qui interviennent sur votre propriété doivent interrompre leurs travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés (Arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007).

La bonne tenue des chiens :

De nombreuses incivilités sont constatées chaque jour. Il est essentiel de vérifier que les déjections canines n'empiètent pas sur les trottoirs et les espaces verts. Les agents des services techniques ramassent régulièrement des excréments dans les massifs de la commune et aux alentours.

Les plantations ne sont pas des aires pour chiens. Merci de respecter le travail des agents communaux et de ramasser les déjections de vos chiens. Tout manquement sera sanctionné par une amende (Arrêté communal n°25/2006). De plus, l'arrêté précise que les chiens doivent être tenus en laisse, quelle que soit leur disposition à suivre gentiment leur maître.

“ Les plantations ne sont pas des aires pour chiens. ”



SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE



BIEN NOURRIR LES OISEAUX

Ça ne mange pas de pain !

Pour les oiseaux, il n'y a pas de pain bénit. Une fausse bonne pratique, transmise entre générations, qui dégrade la santé des oiseaux.

Pauvre en nutriments et riche en sel... Le pain n'est pas adapté au métabolisme et aux besoins nutritionnels des oiseaux. Il est par ailleurs riche en gluten, ce qui favorise les maladies du foie. Le pain gonfle dans leur estomac et entraîne rapidement une sensation de satiété. De ce fait, les oiseaux ne vont pas chercher une nourriture adaptée.

Sur le long terme, cette malnutrition entraîne des carences, dont les conséquences sont nombreuses :

- **Plumage de mauvaise qualité** : Les plumes carencées sont cassantes, rendent le vol difficile et perdent leur étanchéité.
- **Mauvais état général** : Affaiblissement et fatigue peuvent apparaître, ce qui les rends plus vulnérables face aux prédateurs.
- **Dépendance** : Ils perdent l'habitude de se nourrir seuls et attendent l'intervention humaine.
- **Modification du comportement** : Certains peuvent devenir agressifs à proximité des lieux de nourrissage.



De plus, quand le pain n'est pas mangé, il se décompose dans l'eau et provoque une accumulation d'algues dans l'environnement. Cette accumulation favorise l'apparition d'une bactérie. Quand les oiseaux consomment des escargots, vers et micro-organismes contaminés par cette toxine, ils peuvent alors développer le botulisme. Cela les paralyse, les empêche de se déplacer et de s'alimenter.



RETOUR SUR...

L'heure du conte

La dernière séance de l'heure du conte a été un joli rendez-vous !

Pour la première fois et dans le cadre du Printemps des poètes, une trentaine de petits et grands amateurs de poésie sont venus profiter des talents de Anne, notre conteuse.

Elle a su transmettre son goût des rimes et de la magie des mots au public, qui est reparti avec un carnet de poésie à remplir.

UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS !

Les bébés lecteurs

Un nouveau rendez-vous pour les tout-petits (0 – 3 ans) avec leurs accompagnants : Bébé lecteurs, histoires, comptines et jeux de doigts.

“ Qui lit petit, lit toute sa vie ! ”



METTEZ VOS MONTRES À L'HEURE

Nouveaux horaires

Depuis le 1er mars, votre bibliothèque est fermée au public les lundi et jeudi

Vos bibliothécaires profitent de cette fermeture pour travailler à de nouvelles animations, et vous proposer des nouveautés dans vos rayons.

- Lundi : Fermé**
- Mardi : 15h - 18h30**
- Mercredi : 10h - 12h**
et 15h - 18h
- Jeudi : Fermé**
- Vendredi : 15h - 18h**
- Samedi : 10h - 12h**



FARANDOLE



Natation

L'association des parents d'élèves de l'école de Messery-Nemier a récompensé les élèves de CE1 pour avoir terminé le cycle natation. L'association qui finance une partie de l'activité piscine a distribué le vendredi 21 février à chaque enfant une médaille, un diplôme et des friandises, suscitant une grande fierté chez tous les CE1.



Carnaval

Le samedi 22 mars, l'association Farandole a embelli les rues de Nemier avec ses confettis, son homme fanfare « Sebi » jouant de la trompette et de l'accordéon, ainsi que tous les enfants et même quelques parents déguisés. En amont à l'école, les élèves avaient fabriqué des instruments de musique pour le défilé avec l'aide de parents bénévoles :

- Maracas à l'aide de bouteilles d'eau pour les maternelles
- Tambourins avec des boîtes à camembert
- Assiettes en carton ornées de grelots

De quoi faire du bruit ! S'en sont suivis une boum et un goûter dans la ferme d'Antioche. Un beau moment de partage.



FC LEMAN PRESQU'ÎLE

Chères Messerolines et chers Messerolins,

Le Football Club Léman Presqu'île espère que vous avez passé un bel hiver et que vous êtes prêts pour le printemps et sa douceur. En début de saison a eu lieu l'assemblée générale où a été élu un nouveau comité.

Le nombre de licenciés ne cesse de croître et pour le bon fonctionnement de notre club nous avons besoin de plus de personnes engagées dans le comité et/ou en tant que bénévoles lors des manifestations.

Nous aurons besoin de personnes pour aider les différentes commissions :

Communication (réseaux sociaux, photos, site internet...), administration, manifestation, buvette.

Que vous soyez parents de joueur(euse)s, grands-parents, supporters du club ou simples habitants de la commune, venez partager des moments conviviaux au FC Léman Presqu'île !

Nous tenons à remercier la commune de Messery et ses services pour leur soutien.



TAM

Assemblée Générale

La prochaine assemblée générale du TAM, théâtre à Messery, aura lieu le jeudi 24 avril 2025 à 19h à la salle des fêtes de Messery. Toute personne intéressée est la bienvenue.



MESSERY RENCONTRE

Jeux et convivialité

Messery Rencontre propose diverses activités pour ses membres dans la salle communale.

- Le mardi après-midi : jeux (belote, tarot, scrabble) et d'autres activités une fois par mois.
- Le mercredi après-midi : "secrets de brodeuses", pratique du tricot, crochet, canevas. Partage d'idées, créations de projets en groupe.

AGENDA des Associations

CHASSE AUX OEUFS de Farandole
Samedi 12 avril - Plage

SPECTACLE "FlyHypnotic" par Infinihypnose
Samedi 12 avril - 19h30 - payant
Salle des fêtes, organisé par Univers Méditation

ATELIER D'ART-THÉRAPIE par Du corps à l'Etre
Samedi 3 mai - Salles des fêtes

CONCERT GOSPEL
Samedi 17 mai - 19h
Église, organisé par De Rives en Pages

OLYMPIADES de Farandole
Samedi 17 mai - autour de l'école

STAGE DE QI GONG
17 mai et 28 juin - Salle des fêtes
06.84.64.23.84

BOOM des CM2 de Farandole
Vendredi 13 juin - Salle des fêtes

KERMESSE de Farandole et Fête de l'école
Samedi 14 juin



LES BOURSES 2025 DE THONON AGGLO

THONON
agglomération

Vous souhaitez partir à l'étranger ? La bourse de Thonon Agglomération vous aide à concrétiser vos projets !

Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes domicilié(e) dans l'agglomération ?

Thonon Agglomération attribue des bourses destinées à faciliter la mobilité des jeunes âgés de 16 à 25 ans, domiciliés sur le territoire et souhaitant partir à l'étranger pour un projet d'études, de stage, de formation, un job ou encore un séjour linguistique ou humanitaire.

Les projets éligibles seront sélectionnés par un jury dédié. Le montant de l'aide versée dépend ensuite des conditions de ressource du bénéficiaire (jusqu'à 3 000 € pour un projet collectif et jusqu'à 1 000 € pour un projet individuel).

Obtenez toutes les informations sur le dispositif et retirez dès maintenant votre dossier dans les antennes Info Jeunes ou en ligne sur www.thononagglo.fr (rubrique - Mes services / Enfance et jeunesse / Info Jeunes).

Date-limite de dépôt des dossiers le 30 mai 2025.



Une aide financière pour passer votre permis de conduire

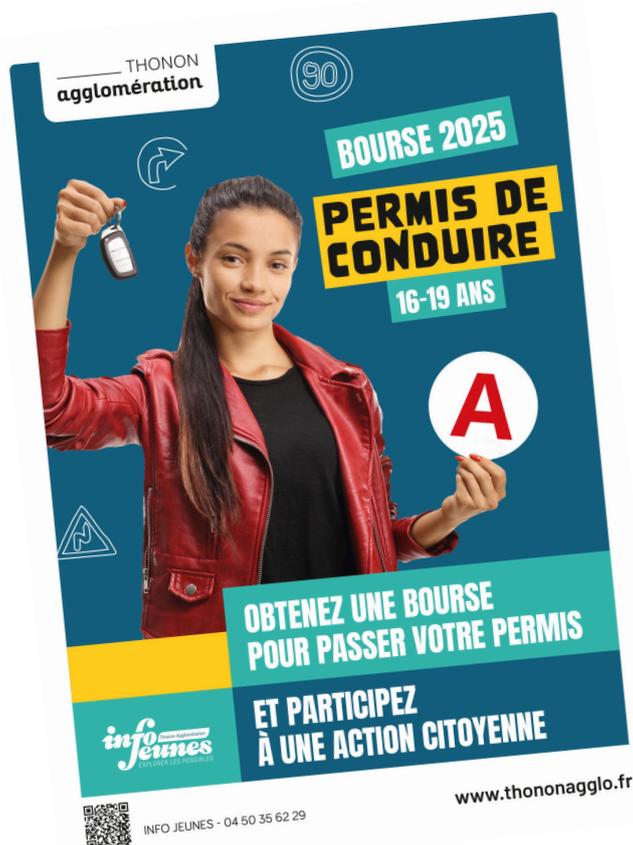
Vous avez entre 16 et 19 ans ? Vous souhaitez obtenir votre permis de conduire en 2025 et avez déjà passé avec succès l'examen du Code de la Route ? Engagez-vous dans une action citoyenne aux côtés du service Info Jeunes de Thonon Agglomération et bénéficiez en contrepartie d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 €* directement versée à votre auto-école.

Les conditions à remplir pour en bénéficier :

- Avoir entre 16 et 19 ans
- Être domicilié ou interne dans l'une des 25 communes de Thonon Agglomération
- Être titulaire du « Code de la route » à la date du dépôt du dossier
- Remplir et motiver le dossier de candidature
- S'investir en faveur d'une opération citoyenne de 12h organisée par Info Jeunes, une commune de Thonon Agglomération ou une association partenaire dans les domaines suivants : prévention routière, éducation aux médias, écocitoyenneté, lutte contre les discriminations...

**Le montant de l'aide versée dépendant des conditions de ressources du bénéficiaire.*

Retrouvez toutes les informations et retirez dès maintenant votre dossier en ligne sur www.thononagglo.fr ou dans les antennes Info Jeunes de l'agglomération.



Mardi 1er avril - 19h
**RÉUNION PUBLIQUE
COEUR D'AGATE**

Espace Littorelle
Présentation de l'association Coeur d'Agate



Vendredi 4 au Samedi 19 avril
**EXPOSITION "LES COULOIRS
DE LA NUIT"**

Espace Littorelle
Exposition ouverte à tous sur
l'impact de la pollution lumineuse
sur la faune nocturne
Horaires selon le service Info-animations
et la bibliothèque



Vendredi 11 avril - 19h
LECTURES NOCTURNES

Espace Littorelle - Tout public
À la lueur d'une flamme ou de votre lampe-
torche, venez écouter et dévorer quelques
histoires...



Mercredi 16 avril - 10h30
LES MESSEROLINES

Bibliothèque
Un nouveau rendez-vous !
Histoires et comptines pour les 0-3 ans

Jeudi 17 avril - 19h
**CONFÉRENCE
"LA POLLUTION
LUMINEUSE"**

Salle des fêtes, par De Rives en Pages



Vendredi 18 avril, 16 mai
et 27 juin - 20h
SOIRÉE JEUX

Espace Littorelle
Venez découvrir les jeux de la ludothèque !



Jeudi 8 mai
CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Monument aux morts

Mercredi 14 mai - 10h30
HEURE DU CONTE

Bibliothèque - À partir de 4 ans
Histoires du monde

Mercredi 21 mai - 10h30
LES MESSEROLINES

Bibliothèque
Un nouveau rendez-vous !
Histoires et comptines pour les 0-3 ans

Vendredi 23 mai - 20h
**CONCERT CELTIQUE
CANDLELIGHT**

Champ de Foire d'Essert
Laissez vous transporter sur les côtes irlandaises
le temps d'une soirée

Samedi 24 mai - 10h30
MATINÉE LITTÉRAIRE

Bibliothèque
Présentation du prix Littéraire Environnement
De Rives en Pages

Du 10 au 18 juin
**EXPOSITION-PHOTOS
"SPORTS ET DÉCHETS :
LE MATCH DE NOTRE
AVENIR"**

Grenette



Samedi 14 juin - 13h-16h30
**FORUM
DES ASSOCIATIONS**

Grenette

Mercredi 18 juin - 10h30
LES MESSEROLINES

Bibliothèque
Un nouveau rendez-vous !
Histoires et comptines pour les 0-3 ans

Samedi 21 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE

Centre du village
Buvette et petite restauration
Venez fêter l'été !

MATINÉE LITTÉRAIRE

Bibliothèque
Présentation du prix Rosine Perrier

Samedi 28 juin - 12h30
LÉMAN BOUQUET FESTIVAL

Église
Concert de musique baroque

Attention, les dates, horaires et lieux sont susceptibles de changer

